

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 313/04

AMR 51/163/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (Texas) Frances Elaine Newton (f), Noire, 38 ans

Londres, le 19 novembre 2004

Frances Newton doit être exécutée au Texas le 1^{er} décembre 2004. Elle a été condamnée à mort en octobre 1988 pour le meurtre de son mari et de ses deux enfants, tués en avril 1987.

Condamnée sur la base de preuves indirectes, Frances Newton soutient qu'elle n'est pas l'auteur de ces meurtres. Ses avocats actuels, qui n'ont repris le dossier que très récemment, ont formé un recours en vue d'obtenir un sursis de cent vingt jours, afin de pouvoir enquêter sur ses allégations de manière approfondie. En effet, selon eux, ses déclarations n'ont pas été correctement étudiées jusqu'ici, en raison de l'incompétence de ses avocats précédents.

Le 7 avril 1987, la police a été avertie que des coups de feu avaient été tirés dans un groupe d'immeubles situé à Houston. Un policier s'est présenté au domicile des Newton, où se trouvaient Frances Newton, alors âgée de vingt et un ans, et sa cousine, Sondra Nelms. Il y a découvert les corps de l'époux de Frances, Andrian Newton, de son fils Alton, sept ans, et de sa fille Farrah, vingt et un mois. Tous trois avaient été tués par balle.

Lors du procès, Sondra Nelms a déclaré que Frances Newton, la nuit des faits, avait déposé un sac dans une autre maison peu avant que les deux femmes ne se rendent à l'appartement des Newton, où elles avaient découvert les corps. Lorsqu'il a été retrouvé, ce sac contenait une arme à feu, et un spécialiste, au cours du procès, a affirmé qu'il s'agissait de l'arme du crime. Par ailleurs, un expert a signalé la présence de nitrates en bas de la jupe de Frances Newton, sur le devant, présence qui pouvait signifier qu'une arme à feu avait été utilisée à proximité de ce vêtement. Enfin, un agent d'assurances a indiqué que Frances Newton, en mars 1987, avait souscrit une assurance-vie dont les bénéficiaires étaient son mari, sa fille et elle-même.

Pour justifier leur demande de sursis, les avocats ont mis en avant le fait que les déclarations des témoins cités par l'accusation, une fois recoupées, laissaient à penser que Frances Newton ne se trouvait pas dans l'appartement au moment des faits, ou alors qu'elle n'aurait eu que vingt minutes au grand maximum pour tuer son fils et ses enfants, se laver, reprendre son calme et quitter l'appartement pour se rendre chez sa cousine. Aucune tache de sang n'a été retrouvée sur les vêtements et les mains de Frances Newton, pas plus que dans sa voiture, alors que les victimes ont été tuées à bout portant. Ses mains et son pull-over ne présentaient pas la moindre trace de poudre. En outre, rien ne permettait de penser que l'appartement avait été nettoyé après les meurtres.

Frances Newton a été poursuivie dans le comté de Harris, dont dépend la ville de Houston. En mars 2003, l'institut médico-légal des services de police de Houston a fait l'objet d'un audit indépendant. Celui-ci a mis en évidence de graves défaillances au sein du service chargé des analyses d'ADN, notamment le manque de formation du personnel et le recours à des méthodes scientifiques dépassées. Par ailleurs, plusieurs affaires permettent de penser que les dysfonctionnements ne concernaient pas uniquement ce service. Ainsi, les expertises balistiques laissaient également à désirer (voir le document intitulé *Erreur fatale. Nanon Williams, mineur délinquant, risque d'être exécuté sur la base de preuves douteuses*, index AI : AMR 51/002/2004, <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAMR510022004>). Or, les éléments de preuve balistiques au cœur de l'affaire Newton ont été traités au laboratoire de Houston. Le 21 octobre 2004, un juge de la Cour d'appel pénale du Texas a déclaré qu'il devrait y avoir « un moratoire sur toutes les exécutions dans des affaires où des condamnations ont été prononcées sur la base d'éléments de preuve émanant de l'institut médico-légal des services de police de Houston, et ce jusqu'à ce que la fiabilité de ces éléments ait été vérifiée ». Un sénateur du Texas et le chef de la police de Houston ont lancé des appels similaires.

Lors du procès, des experts médico-légaux ont indiqué que les nitrates présents sur la jupe de Frances Newton auraient pu provenir d'engrais. Or, le jour des meurtres, l'oncle de Farrah Newton avait gardé la fillette pendant que sa mère travaillait. Il avait un grand jardin, ce qui pourrait expliquer que des particules d'engrais aient été retrouvées en bas de la jupe de Frances Newton, sur le devant. Ses avocats ont fait valoir que les cent vingt jours de sursis pourraient permettre de réaliser de nouvelles analyses médico-légales, et d'établir si l'arme retrouvée dans le sac était effectivement l'arme du crime et si les nitrates présents sur la jupe étaient ou non des résidus de poudre.

D'après la requête formée par les avocats, Adrian Newton consommait et vendait de la drogue, et certains éléments permettent de penser qu'avant sa mort, il avait des ennuis en raison de ces activités. C'est la raison que Frances Newton a avancée pour justifier

le fait qu'elle avait déplacé l'arme qu'elle avait trouvée dans son appartement. Cependant, la police n'a manifestement pas considéré que la drogue pouvait être le mobile du meurtre et n'a pas orienté l'enquête dans ce sens.

Sondra Nelms, qui se trouvait avec Frances Newton juste après le moment où celle-ci était censée avoir tué son mari et ses enfants, a signé une déclaration sous serment où elle a complété le témoignage qu'elle avait fait lors du procès. Dans ce document, elle a décrit l'horreur qu'avait exprimée Frances Newton et l'état de choc dans laquelle elle avait été plongée lorsqu'elles avaient découvert les corps (une réaction confirmée par les policiers présents sur les lieux du drame). Elle a conclu : « *J'ai été témoin de la réaction de Frances lorsqu'elle a découvert son mari et ses enfants, et j'ai la certitude qu'elle n'a absolument rien à voir avec ces meurtres* ».

Depuis 1977, les autorités des États-Unis ont procédé à 944 exécutions, dont 336 au Texas. Quatre-vingt-une d'entre elles ont eu lieu dans le comté de Harris. Amnesty International est opposée à la peine capitale en toutes circonstances, que l'accusé soit innocent ou coupable des faits qui lui sont reprochés. Depuis 1973, aux États-Unis, 117 condamnés à mort ont été remis en liberté après avoir été innocentés. D'autres ont été exécutés alors que de sérieux doutes subsistaient quant à leur culpabilité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :

– dites-vous préoccupé par les doutes qui pèsent sur le bien-fondé de la condamnation de Frances Newton ;

– soulignez que Frances Newton a été poursuivie dans le comté de Harris, et que les éléments de preuve balistiques sur lesquels l'accusation s'est appuyée ont été traités par l'institut médico-légal des services de police de Houston, établissement dont la compétence a été remise en cause ;

– exhortez le Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas à empêcher cette exécution ;

– demandez instamment une commutation de la peine prononcée contre Frances Newton.

APPELS À :

N. B. : merci de mentionner, dans tous vos appels, le numéro matricule de Frances Newton : #922

Présidente du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Rissie Owens, Presiding Officer
Board of Pardons and Paroles, 1300 11th St., Suite 520,
P.O. Box 599, Huntsville, TX 77342-0599, États-Unis
Fax : +1 936 291 8367

Formule d'appel : *Dear Ms Owens, / Madame,*

Membre du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Elvis Hightower, Board Member,
Board of Pardons and Paroles, 1300 11th St., Suite 520,
P.O. Box 599, Huntsville, TX 77342-0599, États-Unis
Fax : +1 936 291 8367

Formule d'appel : *Dear Mr Hightower, / Monsieur,*

Membre du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Charles Aycock, Board Member,
Board of Pardons and Paroles,
5809 S. Western, Suite 237, Amarillo, TX 79110, États-Unis
Fax : +1 806 358 6455

Formule d'appel : *Dear Mr Aycock, / Monsieur,*

Membre du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Linda Garcia, Board Member,
Board of Pardons and Paroles,
1212 N. Velasco, Suite 201, Angleton, TX 77515, États-Unis
Fax : +1 979 849 8741

Formule d'appel : *Dear Ms Garcia, / Madame,*

Membre du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Juanita Gonzalez, Board Member,
Board of Pardons and Paroles,
3408 S. State Hwy. 36, Gatesville, TX 76528, États-Unis
Fax : +1 254 865 2629

Formule d'appel : *Dear Ms Gonzalez, / Madame,*

Membre du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Jose L. Aliseda, Board Member,
Board of Pardons and Paroles,
1111 West Lacy St., Palestine, TX 75801, États-Unis
Fax : +1 903 723 1441

Formule d'appel : *Dear Mr Aliseda, / Monsieur,*

Gouverneur du Texas :

Governor Rick Perry, Office of the Governor, PO Box 12428, Austin, TX 78711-2428, États-Unis
Fax : +1 512 463 1849

Formule d'appel : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*